

## **Q. 11/1 FACTEURS PROPRES A CREER UN CLIMAT PROPICE AUX INVESTISSEMENTS**

### **1 Exposé du problème**

La mise en oeuvre dans les pays en développement d'infrastructures modernes de télécommunication et l'offre de nouveaux services nécessitent des investissements considérables dont le volume dépasse généralement les capacités de financement des administrations ou exploitants nationaux concernés.

Afin d'assurer, sur une période de temps raisonnable, le développement et la modernisation des infrastructures de télécommunication dans les pays en développement, de nouvelles sources de financement sont souvent nécessaires.

Face à cette situation, les administrations ou les exploitants concernés doivent pouvoir acquérir une vue d'ensemble des différentes possibilités offertes en matière de politiques et de techniques de financement ainsi que des facteurs qui peuvent créer un climat favorable aux investissements, et tenir compte du processus de libéralisation et de mondialisation que l'on observe actuellement dans le secteur des télécommunications.

### **2 Question**

Quelles sont les diverses politiques, formes et techniques de financement auxquelles peuvent avoir recours les administrations ou les exploitants des pays en développement pour engager les investissements nécessaires au développement de leurs infrastructures de télécommunication?

Quelles sont les conditions à respecter pour l'obtention de certains types de financement?

Quelles sont les facteurs (législation nationale, aspects structurels, cadre réglementaire, politique de contrôle des prix, etc.) qui peuvent contribuer à créer un climat favorable aux investissements?

La Commission d'études 1, en étroite collaboration avec le BDT, devrait étudier la possibilité de contribuer à l'émergence, dans les pays en développement dont les télécommunications sont difficilement rentables, de marchés de télécommunications à masse critique suffisante, régionaux ou sub-régionaux, pour permettre la rentabilisation des investissements d'infrastructures sur une plus grande échelle que le plan local.

Il serait utile d'encourager l'harmonisation des règles relatives à l'investissement national ou étranger, et à la mise en place de régulations appropriées, au niveau régional ou sub-régional.

### **3 Résultats attendus**

Elaboration du Rapport final et de directives avant la fin du premier semestre de l'an 2000.

### **4 Liaison**

Pour l'étude de cette Question, des liaisons devront être établies notamment avec les instituts de financement, les banques de développement, les autres organisations internationales, intergouvernementales ou régionales concernées par le financement de projets de développement.